
MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMpte RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 AVRIL 2017

Présents : Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr BLANC, Mr CHAVAS, Mr SALLANDRE, Mr DI ROLLO, Mme PALLUY, Mr MICHAUD, Mme VACHON, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE, Mr ESPARZA, Mme GUINAND-CAPUANO.

Absents- excusés : Mme TOURNIER.

Membre démissionnaire : Mme BALURIAUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame PALLUY Fanny

Secrétaire élue : Mme PALLUY

1- Compte rendu du 17 février 2017 et du 17 mars 2017

Le Conseil Municipal approuve les comptes rendu des séances du 17 février 2017 et 17 mars 2017 à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion - Commune

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisées par le receveur en poste à CONDRIEU et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3- Approbation du compte administratif - Commune

Sous la présidence de Mr Claude BONNEL adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2016 qui s'établit ainsi :

Investissement

Recettes	46.114,68 €
Dépenses	95.954,64 €

Déficit de clôture	- 49.839,96 €
--------------------	---------------

Fonctionnement

Recettes	449.823,87 €
Dépenses	414.836,04 €

Excédent de clôture	34.987,83 €
---------------------	-------------

Hors de la présence de Mme Laurence LEMAITRE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

4- Affectation du résultat – Commune

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du Budget Principal comme suit :

Compte 001	: Excédent d'investissement reporté	98.516,54 €
Compte 1068	: Excédent de fonctionnement capitalisé	45.813,80 €
Compte 002	: Excédent de fonctionnement	54.576,00 €

5- Vote du budget primitif – Commune

Le Budget est voté comme suit:

Recettes d'Investissement :	332.944,40 €
Dépenses d'Investissement :	332.944,40 €
Recettes de Fonctionnement:	465.706,00 €
Dépenses de Fonctionnement :	465.706,00 €

6- Approbation du compte de gestion - Assainissement

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisées par le receveur en poste à CONDRIEU et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

7- Approbation du compte administratif – Assainissement

Sous la présidence de Mr Claude BONNEL adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2016 qui s'établit ainsi :

Investissement

Recettes	50.094,57 €
Dépenses	15.519,37 €
Excédent de clôture	34.575,20 €

Fonctionnements

Recettes	12.060,03 €
Dépenses	13.665,21 €
Déficit de clôture	- 1.605,18 €

Hors de la présence de Mme Laurence LEMAITRE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Assainissement 2016.

8- Affectation du Résultat - Assainissement

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du Budget Assainissement comme suit :

Compte 001	: Excédent d'investissement reporté	24.893,23 €
Compte 002	: Excédent de fonctionnement	10.415,80 €

9- Vote du Budget primitif - Assainissement

Le Budget est voté comme suit:

Recettes d'Investissement :	65.365,83 €
Dépenses d'Investissement :	65.365,83 €

Recettes de Fonctionnement:	45.734,30 €
Dépenses de Fonctionnement :	45.734,30 €

10- Taux d'imposition 2017

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter les taux d'imposition au titre des quatre taxes pour l'année 2017 et propose qu'ils soient identiques à ceux de 2016.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2017 :

Nature de la taxe	Rappel taux 2016 (en %)	Taux 2017 (en %)
Taxe d'habitation	13,66	13,66
Taxe sur le foncier bâti	8,29	8,29
Taxe sur le foncier non bâti	32,88	32,88
CFE	6,57	6,57

11- Subventions 2017

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :
- ALCALY 81.50 €
- Association Convalescence Maison de St Prim 60,00 €
- SPA LYON 257,00 €
- MAISON FAMILIALE DE CHAUMONT 100,00 €
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône 200,00 €
- Centre de secours Jeunes Sapeurs de Condrieu 50,00 €
- Bibliothèque des Haies 1.000,00 €
- Sou des écoles 500,00 €
- Coopérative Ecole Les Haies 90,00 €
- Association culturelle 1.500,00 €

12- Budgétisation de la participation au Syndicat du Fautre

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état récapitulatif des charges dues au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves pour l'année 2017.

Le montant total de la contribution s'élève à 30.084,89 €

Madame le Maire propose de budgétiser une partie de ces charges à hauteurs de 15.042,45 € sur le budget communal et de fiscaliser le reste de la contribution.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

- **Le Conseil Municipal décide** de budgétiser partiellement sa participation au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves, pour un montant de 15.042,45 € le reste étant fiscalisé.

13- Surtaxe communale assainissement

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 novembre 2012 fixant la surtaxe communale d'assainissement au 01 février 2012, qu'il convient de réévaluer pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de fixer ainsi la surtaxe d'assainissement à compter du 01 mai 2017
- Prime fixe annuelle 20,00 €
- Consommation : 0,81 € /m³

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30